

Géomètres-experts : intégration stratégique de l'IA



© 2026 Les Echos Publishing

Organisée à Nantes du 23 au 25 juin dernier, la 48^e édition du congrès de l'Ordre des géomètres-experts a mis l'accent sur l'intelligence artificielle (IA), et plus précisément s'agissant de son impact sur la technologie et les expertises de la profession. Un thème largement plébiscité par les géomètres-experts dont l'Ordre n'a pas manqué de s'emparer.

IA : un atout majeur pour la profession

Selon une étude réalisée auprès des conseils régionaux de l'Ordre, l'IA est aujourd'hui intégrée dans le quotidien de nombreux cabinets de géomètres-experts, 74 % ayant déjà engagé une démarche d'utilisation ou d'expérimentation de cette technologie. Et si dans 54 % des cas, l'IA est utilisée pour gagner du temps sur certaines tâches administratives et documentaires, un tiers des cabinets y recourt pour des fonctions techniques comme le traitement géospatial, la photogrammétrie ou encore le LIDAR (détection et télémétrie par la lumière). Une intégration stratégique de l'IA qui doit encore progresser par une structuration des usages et la formation des équipes.

Une charte dédiée à l'IA

Pour faire face au déploiement de l'IA dans les cabinets de géomètres-experts, et assurer l'adoption de bonnes pratiques en la matière, l'Ordre a dévoilé une charte d'utilisation dédiée à l'ensemble de la profession. Articulée autour de 3 grands principes, la transparence, la traçabilité et la responsabilité, cette charte impose notamment aux professionnels d'informer préalablement leurs clients de tout recours significatif à un système d'IA pour la réalisation de leurs prestations, mais aussi de s'engager à ce que ces prestations bénéficient d'une validation finale humaine.

Un assistant IA ordinal

Autre nouveauté dévoilée au congrès, le lancement, dès la rentrée, d'un assistant IA ordinal. Concrètement, ce nouvel outil permettra aux géomètres-experts d'accéder, de manière performante et sécurisée, à l'ensemble du « patrimoine documentaire de la profession » via l'extranet ordinal, mais aussi d'interroger de façon ciblée les textes législatifs, les directives de l'Ordre, la jurisprudence, la doctrine et les référentiels métiers.

[Communiqué de presse de l'Ordre des géomètres-experts, 29 juin 2026](#)

© 2026 Les Echos Publishing